



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS  
VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-117**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 avril 2026, la Ville de East Angus a adopté la résolution suivant concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-117** autorisant l'implantation de trois bâtiments multifamiliaux dans le cadre d'un projet résidentiel intégré totalisant un maximum de 110 logements sur le lot 6 511 141 du Cadastre du Québec, situé au 228, rue d'Angus Nord, dans les zones résidentielles Rc-1.

Cette résolution est entrée en vigueur le 21 mai 2026, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-François. Toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'affaires de la Ville de East Angus au bureau du greffier-trésorier situé au 200, rue Saint-Jean est à East Angus.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingt-cinquième jour de mai 2026.

BRUNO POULIN, CPA, o.m.a.  
Greffier-trésorier